

FICHE DE DESCRIPTION DU POSTE POUR LE BRESIL

1.1. POUR LE MINISTERE FRANÇAIS DE L'EDUCATION NATIONALE

Le MEN, utilisant son expertise technique et pédagogique, sélectionne et met à disposition du Centre de formation, un Expert Technique Français pendant toute la durée du présent accord. L'Expert Technique du MEN est désigné et rémunéré par le MEN, conformément aux dispositions de l'arrêté français du 30 octobre 1998 (JO numéro 277 du 29 novembre 1998).

L'Expert Technique Français pourra recevoir de DCNS/ICN, avant son départ, une formation spécifique.

Sa lettre de mission est définie **en Annexe 4**.

L'Expert Technique Français, dans la structure du Centre de Formation, placé auprès des directeurs des centres de formation partenaires, sera chargé de :

- conseiller les directeurs des centres de formation partenaires, et la direction du SENAI-RJ
- D'apporter son assistance à la rédaction des Programmes de formation initiaux et continus.
- Participer à la formation technique et pédagogique des enseignants du SENAI-RJ.
- Stimuler l'échange de bonnes pratiques en matière de méthodologie et d'actualisation des programmes d'enseignement ;
- Participer à la modernisation des référentiels de formation
- Participer à l'aménagement des centres de formation partenaires, notamment par le choix et le développement d'outils didactiques modernes (simulateurs, e-learning, ...)
- Aider à la définition des guides d'équipements pour chaque formation
- Encourager l'échange de bonnes pratiques en matière de méthodes pédagogiques et de la didactique des disciplines ;
- Aider à la mise en place des séquences pédagogiques ;
- Participer au développement des formations professionnelles
- Participer à la mise en œuvre des plates-formes techniques pour diffuser le savoir faire français
- Accompagner, suivre et évaluer les actions réalisées.
- Favoriser la reconnaissance des diplômes créés avec ceux existants en France.

Le MEN assurera aussi le suivi des activités du centre de formation et de l'Expert Technique Français, par la prise en charge de missions d'expertises et d'évaluation.

Le MEN favorisera la mise en place d'un réseau d'établissements entre le Brésil et la France.

1.2. POUR SENAI-RJ

Le SENAI-RJ et de la Fédération des Industries de l'État de Rio de Janeiro (FIRJAN) ont la responsabilité de procéder à la création opérationnelle du Centre de formation et d'en assurer la gestion avec leurs propres moyens, conformément à l'**annexe 1**.

Au titre de cet accord et de son application, et vis-à-vis des autres parties, le SENAI-RJ assume vis-à-vis des autres parties les obligations du Centre de formation, telles qu'elles découlent de cet accord. Le SENAI-RJ à cet effet prend la responsabilité et garantit les autres parties du respect des obligations du Centre de formation telles qu'elles ressortent de cet accord, quel que soit le statut

juridique de celui-ci, et tiendra les autres parties indemnes et à couvert des conséquences du non respect par le Centre de formation desdites obligations.

Le SENAI RJ s'engage à prendre toutes dispositions pour protéger comme marque, dénomination, ou comme raison sociale, si pertinent, l'expression « **Centre de formation franco-brésilien en construction, réparation navale et maintenance industrielle** ».

Le SENAI-RJ devra notamment, outre ses engagements au titre de l'**annexe 1**:

- Fournir les espaces pédagogiques nécessaires dans un ou plusieurs établissements pour constituer le centre de formation, répondant aux spécifications et aux besoins et conformes aux règles de Santé et Sécurité du Travail françaises ;
- Aménager les locaux (climatisation, mobilier standard et spécifique, mise en sécurité etc.) et les maintenir ;
- Fournir les micro-ordinateurs, les connexions Internet (haut débit), les équipements techniques courants et les matériels pédagogiques et assurer leur maintenance ;
- Fournir les ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre du projet.
- Installer, mettre en route, et assurer l'entretien et la maintenance préventive et corrective des Équipements fournis par DCNS/ICN

Le SENAI-RJ désignera les Enseignants qui devront être formés pour assurer le fonctionnement du centre de formation, en accord avec le MEN.

Le SENAI-RJ devra aussi:

- Mettre à la disposition de l'Expert Technique français son personnel d'appui administratif ;
- Promouvoir l'échange d'idées et de point de vue sur les aspects éducatifs et pédagogiques entre les professeurs du SENAI et l'Expert Technique Français,
- Intégrer l'Expert Technique Français aux activités du Centre de Formation et de toutes activités s'y référant ;
- Prendre à sa charge la mise en œuvre du plan de formation des Enseignants, y compris salaires, indemnités et tout autre frais en rapport avec la formation des Enseignants.
- Mettre à disposition de DCNS/ICN les installations du centre de formation dans les conditions de l'accord pour mener des activités de formation et de promotion dont le volume sera défini ultérieurement par le comité de pilotage.

Le directeur du SENAI-RJ est responsable de la direction juridique, administrative, exécutive des activités réalisées dans le Centre de formation.

1. Programme de Formation

1.1. Contenu du Programme de Formation

- Au Centre de formation, seront dispensées des formations professionnelles en rapport avec la construction navale et la maintenance industrielle,
- Les enseignements seront destinés à la formation d'ouvriers spécialisés et de techniciens dans les métiers de la manutention appliqués à la construction navale et les métiers de la maintenance industrielle.
- La liste des formations initiales est établie comme suit :
 - Maintenance Industrielle (voir Annexe 1 - Fiche de Formation N°1)
- La liste des modules de formations continues est établie comme suit :
 - Maintenance industrielle (voir Annexe 1 - Fiche de Formation N°2)
 - Manutention (voir Annexe 1 - Fiche de Formation N°3)
 - Sécurité au travail spécifique des Formations N°2 et N°3 (voir Annexe 1 - Fiches de Formation N°1 et 2)
- Les parties présenteront une liste additionnelle de modules de formation si cela s'avère nécessaire et notamment d'élargissement de la Formation sécurité au Travail à un scope général.
- Ces listes pourront être ensuite adaptées tout au long de la période d'exécution de la présente convention.

1.2. Conditions de Réalisation du Programme de Formation

Les différentes phases du projet sont définies comme suit :

- Ingénierie des formations
- Choix et aménagement des espaces de formation
- Sélection et formation des enseignants
- Identification et sélection des publics à former
- Mise en œuvre des formations
- Évaluation

La liste ci-dessus ne présage pas d'un ordre de priorité ou de déploiement (les trois premiers items peuvent par exemple être déployés en parallèle)

ANNEXE 1 - FICHE DE FORMATION N°1

Coopération dans le secteur de la Formation Initiale

OBJECTIF:

Les parties s'engagent, dans une dynamique de coopération, à mettre en œuvre un plan d'actions destiné à favoriser le partage de méthodes et pratiques pédagogiques dans le domaine de la formation professionnelle initiale orientée vers les métiers de la maintenance industrielle.

Ces actions permettront à terme une adaptation des formations aux besoins des entreprises, une qualification des enseignants et l'adaptation des structures de formation.

MOYENS :

- référentiels de formations
- locaux et leurs aménagements
- équipements et supports didactiques
- formateurs
- expert(s)
- budget de fonctionnement

PUBLIC

Jeunes en formation initiale et auditeurs libres.

DATE DE DEMARRAGE

À la signature de l'accord.

CONTRIBUTIONS DES PARTIES:

- **ICN** : Moyens prévus dans le cadre de l'accord, expertise professionnelle dans les métiers de la maintenance industrielle, mise à dispositions ponctuelle de salariés pour la formation des formateurs, données industrielles non confidentielles relative à la maintenance de leurs outils de production.
- **DCNS** : Moyens prévus dans le cadre de l'accord, expertise professionnelle dans les métiers de la maintenance industrielle, mise à dispositions ponctuelle de salariés pour la formation des formateurs.
- **MEN** : Expert technique en mission permanente, experts, formateurs et intervenants ponctuels en cas de besoin, assistance méthodologique à la construction et la mise en œuvre des cursus.
- **SENAI** : Locaux, équipements, formateurs, budget de fonctionnement.

Annexe 4 : lettre de mission de l'Expert Technique Français

Objectif Général de la Mission : Assurer le bon déroulement du projet pour que les objectifs prévus soient atteints.

A) PROFIL

Profil souhaité : Professeur en maintenance ayant exercé des fonctions de responsabilités.

Expérience professionnelle souhaitée :

- Élaboration, gestion et suivi de projets
- Élaboration de référentiels
- Formation de formateur
- Pédagogie axée sur la réalisation d'objets techniques
- Mise en réseau d'établissement et d'élèves
- Développement de dispositifs de formation continue pour adultes
- Connaissance de la politique éducative nationale

Compétences exigées par la mission :

- Coordination d'équipe
- Coordination de centres de formation
- Organisation et animation des activités des instances de concertation du projet
- Maîtrise des procédures de mise en œuvre du projet
- Gestion de l'information : recueillir et exploiter l'information, créer et diffuser les documents de synthèse
- Représentation du projet auprès des partenaires et en assurer la promotion.
- Parlant Portugais

B) SITUATION ADMINISTRATIVE

Tutelle administrative :

L'expert est sous la responsabilité administrative de la DREIC. Il est également sous l'autorité du Directeur du SENAI RJ.

Type de mission et durée :

Déchargé de service, l'expert conserve son salaire (hors indemnités liées à des activités spécifiques qui ne sont plus exercées). Il est en position de mission de longue durée à l'étranger (arr. du 30-10-98). La durée de la mission est prévue pour une année renouvelable. L'expert est également à la disposition du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Brésil, à ce titre, il est amené à répondre à ses sollicitations. Dans le cadre de sa mission, l'expert peut être amené à réaliser des missions dans le pays. Pour la DREIC, l'expert peut être amené à réaliser des expertises pour d'autres projets.

Frais de mission :

Tous les frais relatifs aux déplacements effectués, pour le compte de la mission, entre la France et le Brésil, sont pris en charge par le MEN. Durant son séjour en Brésil, l'expert français aura à mener des missions pour le compte du SENAI RJ, du MEN et pour celui de DCNS/ICN, pour l'Ambassade de France au Brésil. Il appartient à chaque partenaire de prendre en charge les frais de transport et de missions de l'expert.

Horaires de travail et congés scolaires :

En acceptant la mission, l'expert s'engage formellement à assurer le service horaire nécessaire à la réussite du projet. Il est soumis à la réglementation de l'arrêté du 30-10-98.

Engagements de l'Expert :

L'expert s'engage à respecter la culture et les traditions Brésiliennes. Il conserve la réserve due à sa mission à l'étranger. Dans le cadre de son travail au sein du SENAI RJ, il travaillera sous l'autorité du Directeur et devra suivre ses orientations. L'expert n'assumera à aucun moment la direction du projet mais bien son accompagnement, dans une logique de renforcement de capacités du centre et des

équipes de professeurs. Il s'engage, par son attitude et son comportement, à valoriser l'image de l'Éducation Nationale française, de l'entreprise DCNS/ICN et de la France en général.

Évaluation du travail réalisé :

L'expert transmet chaque mois un rapport d'activité. La qualité du travail réalisé par l'expert est évaluée régulièrement. En cas de manquement au devoir de représentation, comme en cas de défaillance professionnelle, le MEN peut mettre fin immédiatement à la mission de l'expert.

Moyens mis à disposition : Ceux de la DREIC, du SENAI RJ et de DCNS/ICN

Fonctions	Activités	Tâches
Animation	1. S'informer sur le déroulement	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire des réunions - Produire et diffuser les informations sur le fonctionnement du projet et son avancement
	2. Informer les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des outils de recueil de l'information - Construire et tenir un tableau de bord - Rendre compte toutes les deux semaines auprès du MIR(DREIC) - Rendre compte à l'ambassade de France au Brésil
	3. Décider	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des critères de choix et des outils d'aide à la décision - Prendre des décisions
	4. Assurer l'exécution des décisions	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions techniques - Suivre la mise en œuvre sur le terrain
Coordination	1. Informer les partenaires institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions, séminaires - produire les informations - Veiller au fonctionnement des instances du projet et préparer les documents - Préparer et Formaliser périodiquement l'état d'avancement
	2. Coordonner	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions hebdomadaires - Organiser les réunions mensuelles du comité de suivi - Suivre le planning d'exécution du projet adopté au Comité de Pilotage - Mener des observations internes sur les résultats, le fonctionnement, le jeu des acteurs, par composante - Assurer la cohérence des projets de formation des personnels - Intervenir en cas de problèmes
Gestion	1. Gérer le projet	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la gestion des moyens de fonctionnement du projet - Organiser, accueillir et piloter les missions de suivi et d'évaluation
Conseil	1. Définir et mettre en œuvre les activités du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les chronogrammes - Constituer les équipes de travail
	2. Assister le Centre sur les aspects pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - participer à l'élaboration les référentiels de formation pour chaque niveau et le public correspondant - Définir les stratégies pédagogiques adaptées et novatrices (s'appuyant sur des TP) - Aider à la mise en place des laboratoires et des séquences pédagogiques - Échanger de bonnes pratiques en matière d'actualisation des programmes, - Réaliser des séquences de formation destinées aux entreprises
	3. Assurer la formation des formateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la conception et à l'élaboration du dispositif de formation - participer à la construction des cours de formation de formateurs - Former les enseignants du SENAI RJ
	4. Promouvoir le centre	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'ingénierie et le savoir-faire pédagogique français en matière de formation technique et professionnelle, - Promouvoir le développement des relations entre l'école et l'entreprise à l'international, - Aider à la mise en place d'échanges d'étudiants et de professeurs, - Promouvoir ce modèle innovant de partenariats internationaux. - Faire connaître le projet aux universités, aux opérateurs économiques, aux institutions de coopération - Organiser, accueillir et piloter les missions extérieures de suivi